



الخزينة العامة للمملكة  
TRÉSORERIE GÉNÉRALE DU ROYAUME

TGR/DCEDE/ N° 55/07/TGR

Rabat le 19 Octobre 2007

### Note de service

**Objet :** arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 802-07 du 5 rabii II 1428 (23 avril 2007) modifiant la liste des rubriques budgétaires des dépenses prévues dans le cadre de l'INDH.

**Réf :** décret n°2-05-1017 du 19 juillet 2005 relatif aux procédures d'exécution des dépenses prévues dans le cadre du compte d'affectation spéciale intitulé « Fons de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain ».

Mesdames et Messieurs les responsables des services centraux et déconcentrés de la Trésorerie Générale du Royaume voudront bien trouver ci-joint, pour information et exécution, chacun en ce qui le concerne, copie du tableau de concordance permettant le passage de la liste des rubriques objet de l'article 3 du décret n°2-05-1017 du 19 juillet 2005 à celle de l'arrêté cité en objet.

Le Trésorier Général du Royaume

  
Saïd IBRAHIMI

**FONDS DE SOUTIEN A L'INITIATIVE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN**  
ANNEE BUDGETAIRE : 2007

**TABLEAU DE CONCORDANCE**

Dépenses 3.2.0.0.1.04.006

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION					
DEPT	ART	PAR	LIG	RUBRIQUES	DEPT	ART	PAR	LIG	RUBRIQUES
04	00	10		<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> <b>Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural 11 Promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi 12 Soutien à l'accès aux équipements et services de base 13 Animation sociale, culturelle et sportive 14 Renforcement de la gouvernance locale	04	0000	10		<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> <b>Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural 11 Promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi 12 Soutien à l'accès aux équipements et services de base 13 Animation sociale, culturelle et sportive 14 Renforcement de la gouvernance locale
		20		<b>Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain 11 Promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi 12 Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base 13 Animation sociale, culturelle et sportive 14 Renforcement de la gouvernance locale			20		<b>Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain 11 Promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi 12 Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base 13 Animation sociale, culturelle et sportive 14 Renforcement de la gouvernance locale
		30		<b>Programme de lutte contre la précarité</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre la précarité 11 Enquêtes et études pour l'élaboration de la carte de précarité régionale 12 Mise à niveau des centres d'accueil 13 Construction et équipement des centres d'accueil 14 Renforcement et formation de capacités de gestion			30		<b>Programme de lutte contre la précarité</b> 10 Dépenses du programme de lutte contre la précarité 11 Enquêtes et études en matière de précarité 12 Mise à niveau des centres d'accueil 13 Construction et équipement des centres d'accueil 14 Renforcement des capacités et assistance technique 15 Subvention aux associations à titre de contribution au fonctionnement des centres d'accueil
		40		<b>Programme transversal</b> 10 Dépenses du programme transversal 11 Formation et assistance technique 12 Animation socio-culturelle, sportive, caravanes médico-sanitaires et actions similaires 13 Soutien aux projets à fort impact, aux coopératives et diverses associations			40		<b>Programme transversal</b> 10 Dépenses du programme transversal 11 Dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'Initiative nationale pour le développement humain au niveau local (1) 12 Soutien aux projets à forts impacts retenus dans le cadre des appels à projets (2) 13 Soutien aux associations de micro-crédit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention conclue avec la fédération nationale des associations de micro-crédit
		60		<b>Soutien à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain</b> 10 Dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain			60		<b>Soutien à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain</b> 10 Dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain 11 Dépenses afférentes à la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain au niveau national (3) 12 Contribution aux dépenses de fonctionnement de la coordination nationale de l'INDH 13 Dépenses afférentes au fonctionnement de l'observatoire national du développement humain
		60		<b>Dépenses non ventilées</b> 10 Crédits non programmés			60		<b>Dépenses non ventilées</b> 10 Crédits non programmés

---

*(1) Natures de dépenses pouvant être imputées sur cette ligne:*

- \* *Formation et renforcement des capacités*
- \* *Assistance technique*
- \* *Communication*
- \* *Suivi et évaluation et contrôle à posteriori*
- \* *Appui aux divisions préfectorales et provinciales de l'action sociale*
- \* *Appui aux équipes d'animation communales ou de quartier*

*(2) Natures de dépenses pouvant être imputées sur cette ligne:*

- \* *Promotion des activités génératrices de revenus et d'emploi*
- \* *Soutien à l'accès aux équipements et services sociaux de base*
- \* *Animation sociale, culturelle et sportive*
- \* *Renforcement de la gouvernance locale*

*(3) Natures de dépenses pouvant être imputées sur cette ligne:*

- \* *Formation et renforcement des capacités*
- \* *Assistance technique*
- \* *Communication*
- \* *Suivi et évaluation*
- \* *Organisation de manifestations*